

PRÉAPPRENTISSAGE

Le préapprentissage permet de se familiariser avec un métier ou un domaine tout en bénéficiant d'un maintien scolaire ou d'une mise à niveau ciblée. A la fin de l'année, une attestation est délivrée par l'école professionnelle ou l'école de métiers fréquentée.

EN DÉTAIL

Les élèves ayant choisi un métier ou s'intéressant à un domaine, mais qui ont manifestement besoin d'une année de transition, peuvent envisager d'entrer en formation par un préapprentissage en entreprise (dual) ou, pour les domaines technique, artisanal et artistique, dans une école de métiers et d'art appliqués. Le préapprentissage dure un an. Les classes sont composées de 6 à 12 élèves et l'enseignement, individualisé, est régulièrement évalué.

1 EN ENTREPRISE (DUAL)

Pendant quatre jours par semaine, les préapprenți-e-s assument des tâches généralement confiées à un-e apprenti-e de 1^{re} année. Un jour par semaine, ils et elles suivent des cours de rattrapage scolaire à l'école professionnelle, principalement du français et des mathématiques, et une introduction aux connaissances professionnelles. Ils touchent un salaire et disposent de cinq semaines de vacances.

2 EN ÉCOLE DES MÉTIERS

La formation comporte 1 à 2 jours de cours théoriques et 3 à 4 jours de cours pratiques. Des stages en entreprise sont parfois organisés. Les préapprenți-e-s ne sont pas rémunérés et bénéficient des vacances scolaires.

PRÉAPPRENTISSAGE TECHNIQUE, ARTISANAL ET ARTISTIQUE

Quatre écoles de métiers ont ouvert des classes de préapprentissage. Le Centre professionnel du Nord vaudois (www.cpnv.ch) et l'École technique-École des métiers de Lausanne (www.etml.ch) proposent les métiers du bois, de l'automatique, de la polymécanique, de l'électronique, de l'informatique et de la médiamatique. L'Eracom (www.era.com.ch), à Lausanne, et le Centre d'enseignement professionnel de Vevey (www.cepv.ch), organisent un préapprentissage sous forme d'une « année préparatoire » aux métiers des arts graphiques et des arts appliqués.

L'âge d'admission pour un préapprentissage en école de métiers est de 15 à 25 ans à l'ERACOM et au CEPV, et de 15 à 18 ans à l'ETML et au CPNV.

Le COFOP propose également des préapprentissages (voir la fiche COFOP-Préformation).

PROCÉDURE D'ADMISSION

A PRÉAPPRENTISSAGE DANS UNE ENTREPRISE (DUAL)

Le psychologue conseiller ou la psychologue conseillère en orientation constitue avec les jeunes de moins de 18 ans concernés un dossier de demande de préapprentissage à l'intention de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP).

Renseignements complémentaires auprès de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), tél. 021 316 6304.

B PRÉAPPRENTISSAGE EN ÉCOLE DE MÉTIERS

Admission prioritairement via l'examen organisé par l'école de métiers concernée.

Consulter les délais d'inscription sur le site www.vd.ch/orientation, connaître les délais d'inscription et se préparer aux examens d'admission.

Accès possible pour des cas particuliers via les psychologues conseillers ou conseillères en orientation des établissements scolaires.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Après du psychologue conseiller ou de la psychologue conseillère en orientation de son établissement scolaire ou au Guichet de la Transition 1 de sa région.

ET APRÈS?

Un préapprentissage dual peut déboucher sur un apprentissage dans la même entreprise ou non. Après un préapprentissage en école de métiers, les candidats à une formation professionnelle à plein temps peuvent se présenter aux examens d'admission de l'école visée. Les places d'apprentissage en entreprise leur sont également ouvertes.

SUR INTERNET

www.vd.ch/orientation